



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 13 Décembre 2012**

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Louis LOPPÉ, Mme Michèle LEMERCIER, M. Christophe BÉCHU, Mmes Simone RABINEAU, Blandine CHRÉTIEN, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Alain BELLAY, Daniel FOUGERAIS, Mmes Denise CARDINAL, Georgette TOUCHEFEU, Mlle Odile REBOURCIER, Mmes Christine BERTHELOT, Sylvie RUAMPS, MM. Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Christophe BETTON, Max DERENNE

Étaient représentés : M. Arnaud MOUSSAY, Mmes Michèle PEUDENIER, Corinne MERZOUK et Sylvie BLIN qui avaient donné procuration respectivement à M. Gérard LEMONNIER, Mmes Blandine CHRETIEN, Simone RABINEAU et Annick GUILLAUME conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 25 Octobre est adopté par tous les présents.

Mme Denise CARDINAL a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N° 44-2012 : Création d'une régie d'avances pour la restitution des cautions bancaires perçues pour l'accueil des gens du voyage au Clos St Hilaire.

N° 45-2012 : Passation d'un contrat de service avec l'entreprise GROUPE TC de Cesson Sévigné (35) pour la téléphonie de la Mairie (changement d'opérateur), contrat établi sur la base d'une durée de trois ans

N° 46-2012 : Passation d'un contrat de service avec l'entreprise GROUPE TC de Cesson Sévigné (35) pour la téléphonie de la restauration municipale (changement d'opérateur), contrat établi sur la base d'une durée de un an reconductible.

N° 47-2012 : Passation d'un contrat de service avec l'entreprise GROUPE TC de Cesson Sévigné (35) pour la téléphonie du service des espaces verts, de l'espace Gavroche, des ateliers municipaux, des permanences administratives, de l'école de musique, du Foyer Culturel, du stade, de la salle du COSEC, de la salle Constant Martin, du cinéma « Le Majestic », de l'école maternelle publique, des serres municipales, du point phone du Tennis de Table, du centre médico-scolaire, de l'espace Clair de Lune, du RASED, de l'accueil de loisirs des Bizeuls, des Châtelets et du Foyer des Jeunes Travailleurs (changement d'opérateur), contrat établi sur la base d'une durée de un an reconductible.

N° 48-2012 : Attribution des marchés suite à appel d'offres pour la construction de tribunes couvertes au stade municipal à :

* Lot n° 1 : maçonnerie – HEUDE Bâtiment d'Ernée pour un montant de 85 000 € H.T.

* Lot n° 2 : structure métallique –couverture-étanchéité-serrurerie – Entreprise DEMY d'Ernée pour un montant de 259 839,91 € H.T. , y compris options (Laquage de la charpente :14 235.41 €HT –

Bardage sur pignons sud et nord et façade ouest : 4 354.50 €HT - Crochets de sécurité en toiture : 1 250.00 € HT)

* Lot n° 3 : sièges de stade – EURL Frédéric LASNE d'Ernée pour un montant de 11 420 € H.T.

N° 49-2012 : Passation d'un contrat de maintenance générale pour l'ensemble de la téléphonie avec l'entreprise CTO de Bruz (35) pour une durée de 5 ans.

N° 50-2012 : Passation d'un contrat de service (complémentaire) avec l'entreprise GROUPE TC de Cesson Sévigné (35) pour la téléphonie du service jeunesse et sports.

N° 51-2012 : Passation d'un contrat de service (complémentaire) avec l'entreprise GROUPE TC de Cesson Sévigné (35) pour la téléphonie du panneau lumineux .

URBANISME

CONTOURNEMENT NORD DE L'AGGLOMERATION – CHOIX DU PARTI D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet du contournement Nord d'Ernée.

Depuis le lancement de ce projet en Mai 2010, le Conseil Général, maître d'ouvrage de cette opération, a mis en oeuvre les études préalables à l'enquête publique et à la programmation. Différentes phases se sont succédées (état initial, études d'environnement, concertation avec les élus, les services et le public...) ponctuées par des réunions du comité de pilotage (COFIL).

Le COFIL s'est réuni à quatre reprises.

Trois variantes de tracé ont été étudiées et ont fait l'objet d'une analyse comparative.

Sur la base de ces trois variantes, une concertation publique a été engagée depuis février dernier.

Suite à cette procédure et après comparatif des contraintes et des enjeux environnementaux de chaque variante , lors de sa dernière réunion qui a eu lieu le 24 septembre, le COFIL a décidé de retenir la variante A comme parti d'aménagement qui sera présenté à l'enquête publique à intervenir.

Cette variante correspond sensiblement au fuseau « emplacement réservé » , qui est inscrit au Plan Local d'Urbanisme avec toutefois en complément un projet de mise en deux voies de la montée de la côte de Vahais.

Monsieur le Maire expose que cette variante fera l'objet d'une réunion publique de présentation à l'ensemble de la population qui aura lieu le 22 janvier à la Salle Constant Martin, réunion qui clôturera la phase concertation.

Comme le veut la procédure et avant de lancer l'enquête publique à intervenir, il convient que la commune ainsi que la communauté de communes émettent un avis sur le parti d'aménagement tel que validé par le COFIL du 24 septembre 2012 pour que cet avis soit intégré dans le dossier d'enquête publique.

Il convient de préciser que l'enquête publique a pour objet principal d'assurer l'information et la participation du public sur ce projet mais aussi de prendre en compte les intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement et ce conformément à l'article 123-1 du Code de l'Environnement.

Suite à cet exposé le Conseil Municipal à l'Unanimité **émet un avis favorable au tracé présenté correspondant à la variante A comme parti d'aménagement**

AMENAGEMENT URBAIN – DEVELOPPEMENT LOCAL

EXTENSION DE L'ATELIER SIMRAD-Rte de St Denis de Gastines – BILAN DE L'OPERATION ET AVENANT AU CREDIT-BAIL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la demande de l'entreprise la commune a réalisé une extension de l'atelier communal sis route de St Denis de Gastines, mis à disposition de la SARL SIMRAD . Ces travaux se sont élevés à 36 537,24 € dont 6 643 € de subvention accordée par le Conseil Général.

Prenant acte du montant définitif de ces travaux le Conseil Municipal **approuve l'avenant** à intervenir au crédit-bail initial passé avec la SARL SIMRAD, lequel avenant porte le loyer mensuel de 819,05 € H.T. à 1 097,23 € H.T. avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2011 sur la durée résiduelle dudit crédit-bail..

JEUNESSE – VIE CULTURELLE

FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS – REVISION ANNUELLE DES LOYERS AU 1^{er} JANVIER 2013

Après avoir pris connaissance des taux d'occupation 2012 et au vu des critères d'indexation fixés par l'INSEE, le Conseil Municipal à l'Unanimité **fixe**, à compter du 1er Janvier 2013, les loyers du F.J.T. comme suit :

* Type 1 bis : **354,25 €**

* Chambre : **260,50 €**

ce qui représente une augmentation de + 2,15 % par rapport à 2012 étant précisé que ces loyers s'entendent toutes charges comprises hors redevance des ordures ménagères laquelle est fixée pour 2013 à :

* pour une Chambre : à **6,58 €/mois**

* pour un Studio : à **9,20 €/mois**

OPERATION « ARGENT DE POCHE » - BILAN 2012 ET RECONDUCTION DU DISPOSITIF POUR 2013

En 2012, 32 jeunes ont participé aux chantiers « Argent de Poche » animés par le service jeunesse ce qui a représenté 279 heures. Ces opérations connaissant un vif succès, le Conseil Municipal **décide de reconduire** pour 2013 ce dispositif qui est ouvert aux jeunes de 16 et 17 ans .

GESTION DU CINEMA – RECONDUCTION DU CONTRAT DE GERANCE POUR 2013

Pour 2012 le bilan provisoire des entrées cinéma établi au 30 septembre laisse présager une baisse de la fréquentation sur l'année en raison d'une part des travaux de numérisation qui ont nécessité de fermer le cinéma en Octobre et d'autre part d'une programmation qui n'a pas eu de films à grand succès comme en 2011.

Après avoir pris acte de ce bilan et sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'Unanimité **décide de ne pas augmenter en 2013 le prix des entrées** .

Lecture faite le Conseil Municipal à l'unanimité **adopte à cet effet l'avenant n° 17** reconduisant le contrat de gérance de Monsieur BARBÉ pour l'année 2013 aux conditions principales suivantes :

* tarif public normal : 5,80 € avec possibilité de s'abonner (carte fidélité à disposition à la médiathèque au prix de 42 € - 10 entrées + 1 gratuite).

* tarifs ciné-jeunes jusqu'à 17 ans : 4,20 € l'entrée

* séances à 14H30 : 3,50 €

* séances ciné bleu : 3,80 €

* contribution annuelle communale aux frais de gérance : 8 000 €

AFFAIRES SOCIALES -SOLIDARITÉS

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE GOMPONSON (BURKINA FASO) POUR LA PERIODE 2013 et 2014

Depuis Février 2000, la commune conduit une opération de coopération décentralisée avec la Commune de GOMPONSON au BURKINA FASO qui a fait l'objet d'un protocole de partenariat venu à échéance en septembre 2012, le suivi et l'animation de cette opération humanitaire étant confiés à l'Association « Aide et Solidarité au Burkina Faso » (ASBF).

Ce partenariat a permis de réaliser depuis sa création les actions humanitaires suivantes :

→ **réhabilitation de deux centres de santé** (centres de promotion sociale comprenant un dispensaire et une maternité) à Gomponson et à Nioniongo (34 000 €)

→ **réalisation** après étude confié à l'ONG « Hydraulique sans frontière », **d'une première tranche de 12 forages** sur 19 prévus dans le département de Gomponson (81 000 €)

→ **mise en œuvre d'une première tranche de travaux d'irrigation** pour mise en culture maraîchère de 25 ha (63 000 €)

→ **réalisation d'une 2^{ème} tranche de 7 forages** (estimatif 73 000 €) sur le département de Gomponson,

→ **mise en œuvre d'une 2^{ème} tranche d'irrigation** (94 000 €).

L'ensemble de ces actions a représenté une dépense totale de 345 000 € dont 111 184 € accordés sous forme de subvention par la commune.

Après avoir rencontré les représentants de l'Association et après exposé, le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions (Melle Rebourcier et Mme Berthelot) :

* **décide de renouveler** ce partenariat pour une période de 2 ans, correspondant aux années 2013 et 2014.

L'objectif de ce nouveau partenariat portera, en prolongement des actions d'irrigation réalisées lors des partenariats précédents, **sur la construction d'un programme de hangars** destinés à la conservation des oignons et autres récoltes, programme estimé à maximum 12 000 € .

* **approuve** , lecture faite, le nouveau protocole de partenariat à intervenir à cet effet avec la commune de GOMPONSON pour la période 2013 à 2014 ainsi que la nouvelle convention « de mandat » confiée à l'Association Aide et Solidarité au Burkina Faso pour la mise en œuvre de cette nouvelle période de partenariat,

* **autorise** Monsieur le Maire à signer à cet effet lesdits documents, étant précisé que la subvention communale sera déterminée lors de l'établissement du budget de la commune en tenant compte des co-financements éventuels dont pourrait bénéficier cette opération de construction de hangars.

GESTION DU PERSONNEL

REMUNERATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2013

Le service Jeunesse fait appel chaque année à entre 20 et 25 animateurs pour les activités de l'accueil de loisirs des Bizeuls et des Châtelets. Ces animateurs interviennent principalement l'été et en cas de besoin sur les « petites vacances ». Leur rémunération est assurée sur la base d'un forfait journalier auquel s'ajoute la gratuité du repas du midi.

En concordance avec l'évolution du SMIC qui a augmenté de 4,44 % entre le 1^{er} décembre 2011 et le 1^{er} décembre 2012, le Conseil Municipal à l'Unanimité **décide d'actualiser** comme suit la rémunération des animateurs saisonniers pour l'année 2013.

<u>* Animations sur site</u> : forfait journalier	2012	2013 (+4,44 % SMIC)
- poste d'animateur diplômé	42,89 €	44,79 €
- poste d'animateur stagiaire	37,53 €	39,20 €
- poste de sous-directeur	46,97 €	49,06 €

* Forfait ½ journée (matin ou après-midi) 50 % du forfait journalier

* Animations et encadrement des camps « transplantés »

* Rémunération complémentaire par nuitée

- poste d'animateur diplômé ou stagiaire :	17,57 €	18,35 €
- poste de sous-directeur	20,16 €	21,06 €

AVANCEMENTS DE GRADE SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL

Plusieurs adjoints techniques de 2^e classe ayant été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^e classe, le Conseil Municipal à l'Unanimité **donne son accord pour promouvoir** six agents techniques de 2^e classe sur le grade d'adjoint technique de 1^e classe avec effet au 1^{er} Janvier 2013 et décide à cet effet de modifier le tableau des effectifs.

AFFAIRES FINANCIERES

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2013

Sur proposition des diverses commissions, le Conseil Municipal à l'Unanimité **décide d'augmenter** d'environ 2% les tarifs des services communaux suivants pour 2013 :

- accueil de loisirs des Bizeuls et des Châtelets ainsi que le cocktail sports
- garderie Gavroche (Toutefois il est précisé que les tarifs périscolaires pourront être revus en septembre 2013 si aménagement de nouveaux rythmes scolaires.)
- prestations et concessions cimetière
- aire d'accueil des gens du voyage
- locations de divers matériels
- locations de salles

En revanche le Conseil Municipal **décide de maintenir** les tarifs en vigueur suivants :

- droits de place (marché hebdomadaire sur la demande de la commission) ainsi que les autorisations de déballage et terrasses des commerçants,
- jardins familiaux
- pesées du pont-bascule de la Mission

OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

Le Conseil Municipal, après exposé et à l'Unanimité **décide** :

* **de céder** 114m² pour agrandissement de la propriété 6 impasse des Sémondières au prix de 2 € le m²,

* **de renouveler** l'adhésion de la commune au portail « Achats Publics 53 » pour 2013(appel d'offres par internet),

* **d'ouvrir** les crédits de dépenses budgétaires suivants (décision n° 3-2012 de fin d'année) :

- 10 000 € pour provision contentieux Espace Clair de Lune
- 1 400 € pour mise en œuvre de l'opération de communication sur les produits agricoles locaux avec la Chambre d'Agriculture de la Mayenne
- 5 000 € pour travaux d'agencement complémentaire Salle de Boxe René Dubois
- 5 000 € pour déménagement rue A. Paré et réinstallation des serres de la rue Jeanne d'Arc

- 417 943 € pour la nouvelle salle de sports
L'ensemble de ces dépenses étant financé par prélèvement sur les dépenses imprévues pour 11 400 €, par différentes ventes (solde Les Hauts du Domaine, Vente atelier MPI) , et par subventions (Salle de Sports).

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,

Denise CARDINAL



Le Maire

Gérard LEMONNIER



N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.